



DELIBERATION DU CCAS

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le : 14/04/2023
 Et
 Publication par voie électronique sur le site internet le 14/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 16:00, le CCAS de la Commune de CCAS de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 04/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2023.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : BONNET JOELLE, CASANOVAS VAN BOSTERHAUDT Rosita, DARCHE Hélène, FLEURY Elisabeth, GOUZEAU MICHELINE, MM : DEJARDIN PHILIPPE

Absent(e)s excusé(e)s: JACQUET Mireille ayant donner procuration à Joelle BONNET
 Absents: JORSIN Fabienne
 COSNIER FABRICE

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN PHILIPPE

2023_C_04 – Vote du budget CCAS 2023

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 17 mars 2023, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 566.71€	6 566.71€
TOTAL	6 566.71€	6 566.71€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 mars 2023,
 Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 566.71€	6 566.71€
TOTAL	6 566.71€	6 566.71€



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023
La Présidente
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN PHILIPPE